

Notarius

La dernière frontière numérique



Les municipalités prêtes à s'engager pleinement dans la gestion des données numériques, y compris l'utilisation de signatures numériques chiffrées et sécurisées, bénéficieront des avantages suivants :

**EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE
ACCURUE**

ÉCONOMIES DE COÛTS

**ACCÈS ACCRU DU PUBLIC AUX
DONNÉES OUVERTES**

Contexte actuel

Les municipalités à travers le Canada planifient la numérisation de leurs documents et de leurs dossiers. Il s'agit d'une transition où les municipalités en sont à différentes étapes vers une gestion complète des données électroniques.

Bon nombre de ces municipalités ont de plus en plus recours à des agendas sans papier, à des données accessibles par l'entremise de leur site Web, à des forums d'engagement communautaire en ligne ainsi qu'à des communications et des envois électroniques. Toutefois, cela n'est que la pointe de l'iceberg de ce qui est possible.

Certaines de ces municipalités vont plus loin et numérisent bon nombre de leurs documents, qu'elles rendent disponibles au public en tant que données ouvertes, tout en conservant leurs copies papier.

Un certain nombre de ces municipalités vont même jusqu'à se départir d'une quantité importante de leurs copies papier, qu'elles remplacent uniquement par des documents numériques.

Quelques municipalités sont à la recherche de façons de mener à bien cette transition et de passer à un environnement

pratiquement sans papier en remplaçant également les dessins techniques approuvés, les règlements municipaux scellés, les procès-verbaux, les ententes signées et les permis par des documents exclusivement numériques. Non seulement cette transition numérique requiert une technologie de signature numérique cryptée et sécurisée pour ces documents de la plus haute importance, mais les municipalités doivent également renoncer à la pratique de longue date qui consiste à conserver une copie papier de sauvegarde des documents les plus précieux de la corporation. Pour ces municipalités, disposer d'une technologie leur permettant de se départir de ces documents papier en toute confiance pourrait bien être la dernière frontière du passage au numérique.

Jusqu'à ce que les municipalités remplacent la majorité de leurs documents papier, elles découvriront que leurs efforts en vue d'une gestion complète des données électroniques se traduiront davantage par un service au public que par des économies substantielles ou une efficacité accrue de leurs opérations.

Les deux sont effectivement possibles; mais cela exige que les municipalités franchissent la dernière frontière vers le numérique et adoptent les signatures numériques chiffrées et sécurisées.

Signature numérique chiffrée et sécurisée

Pour tout dire, une signature numérique chiffrée et sécurisée est exactement ce que son nom laisse entendre. Avec ces signatures, les organisations, y compris les gouvernements, peuvent créer et vérifier des documents électroniques qui sont hautement fiables et dotés d'une valeur juridique élevée. Ces documents sont à tout le moins aussi fiables que les copies papier avec signatures originales.

Les signatures numériques chiffrées et sécurisées doivent répondre à la norme ISO 27001 (certification du fournisseur) et les documents convertis doivent répondre aux normes ISO PDF/A.

Partout au Canada, les lois provinciales offrent des assises solides qui permettent aux administrations municipales d'utiliser les documents électroniques. Par exemple, en Ontario, le fondement législatif concernant l'utilisation de signatures numériques est énoncé à l'article 15¹ de la Loi de 2000 sur le commerce électronique : « *L'organisme public qui a le pouvoir de traiter des renseignements et des documents, notamment pour les créer, les recueillir, les recevoir, les mettre en mémoire, les transférer, les distribuer ou les publier, a le pouvoir de le faire par voie électronique.* » La Loi définit les organismes publics de sorte à inclure les municipalités.

¹ Une loi similaire existe en Colombie-Britannique (voir la *Electronic Transactions Act*, SBC 2001, ch. 10, art. 3, 11 et 13), en Alberta (voir la *Electronic Transactions Act*, S.A., 2001, ch. E-5.5, art. 10 et 20), au Québec (voir la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*, ch. C-1.1, L.R.Q., art. 2) ainsi que dans toutes les autres provinces et au fédéral.

Les documents électroniques doivent répondre à quatre objectifs clés afin de satisfaire à un standard approprié pour être les seuls documents officiels de la municipalité :



Identité : Pour établir l'origine véritable du document et pouvoir confirmer qui l'a signé, la date et l'heure de la signature ainsi que le statut du signataire (c.-à-d. ingénieur, planificateur, secrétaire municipal, trésorier, avocat, etc.).



Authenticité : Pour prouver l'authenticité du document en y incorporant tout ce qui est nécessaire pour en prouver l'origine et l'intégrité.



Intégrité : Pour s'assurer que le document n'a pas été altéré depuis qu'il a été finalisé et signé.



Pérennité : Pour s'assurer que le document puisse être ouvert et lu et qu'il conserve son authenticité et reste fiable tout au long de son cycle de vie, que ce soit 10 ans, 30 ans, 60 ans, voire plus.

Gestion des risques

Les municipalités ont déjà recours aux signatures électroniques.

En voici trois exemples :

- Les signatures électroniques sont parfois utilisées dans la correspondance en format PDF d'une municipalité.
- Les signatures électroniques sont parfois utilisées pour signer des ententes qui demandent à être signées rapidement et qui peuvent être signées séparément par chaque partie.
- Les chèques sont invariablement signés à l'aide de signatures électroniques.

Combien de fois les représentants municipaux ou leurs adjoints se font-ils demander d'ajouter leur signature électronique à des documents?

Ces documents sont, bien sûr, actuellement exposés à des risques d'altération, ce qui constitue une véritable menace pour la municipalité et sa réputation. L'apposition d'une signature numérique cryptée et sécurisée permettrait de rendre ces documents inviolables et sécurisés.

Même les documents signés à la main sont à risque d'être modifiés, et ce risque peut être géré efficacement grâce à l'utilisation de signatures numériques chiffrées et sécurisées. Par conséquent, l'utilisation de signatures numériques chiffrées et sécurisées offre une sécurité accrue par rapport aux pratiques existantes.

Une occasion d'économiser sur les coûts d'entreposage

De l'autre côté du spectre, nous avons les documents officiels de la municipalité, longtemps considérés comme sacrés, qui sont gardés dans des endroits sécurisés et souvent à environnement contrôlé. Plusieurs d'entre eux sont des documents permanents de la municipalité (p. ex. règlements municipaux signés et scellés par le président du conseil et le secrétaire municipal, procès-verbaux des assemblées du conseil, ententes importantes signées et scellées par les représentants municipaux). De nombreuses municipalités font une copie électronique de ces documents et d'autres documents disponibles au public; toutefois, cela reste un service ajouté qu'offre la municipalité, à moins que celle-ci soit en mesure de faire des économies en se départant de ces copies papier, libérant ainsi l'espace d'entreposage physique réservé à ces documents et à d'autres documents.

Il en va de même pour les dessins techniques approuvés et autres dessins que conserve la municipalité. Ces documents nécessitent

un espace d'entreposage considérable et se dégradent de décennie en décennie. Encore une fois, une copie électronique de ces documents est souvent créée pour faciliter l'accès par le personnel et les rendre disponibles au public. Bien que l'on y gagne en efficacité, à moins de se défaire des copies papier originales, les économies de coûts que pourrait signifier la réduction, voire l'élimination de l'espace d'entreposage en perpétuelle expansion ne peuvent être réalisées.

À noter, une société d'État canadienne qui a remplacé ses documents papier originaux par des documents électroniques au moyen de signatures numériques chiffrées et sécurisées a été en mesure d'éliminer ses coûts d'archivage physique, d'impression et de transport, et de réaliser des économies annuelles de plus de 1 000 000 \$. Cette société d'État a également pu réduire son temps de traitement, qui est passé de 7-10 jours à quelques minutes seulement.

Une occasion d'économiser par la refonte de processus

L'utilisation de signatures numériques chiffrées et sécurisées enlève un obstacle de taille et permet d'intégrer de nouveaux processus aux opérations municipales.

Le processus de délivrance des permis de construction en est un bon exemple. De façon générale, les municipalités communiquent avec les requérants par voie électronique. L'information et les formulaires de demande sont disponibles en ligne. Les communications avec les promoteurs se font en grande partie par courriels, et les échanges de documents provisoires se font également électroniquement. Les promoteurs peuvent souvent suivre l'avancement de leurs demandes et même payer leurs frais en ligne. Cependant, les municipalités exigent souvent que ces demandes soient signées à la main, que le permis de construction soit signé à la main par le directeur de la construction et que les plans de site soient les originaux (version papier), lesquels pourront être enregistrés au titre et conservés dans l'espace d'entreposage de la municipalité.

L'occasion offerte ici est de réaliser des économies supplémentaires en rendant le processus entièrement numérique, ce qui peut être fait en toute sécurité grâce à l'utilisation de signatures numériques chiffrées et sécurisées. Imaginez les économies si tout le processus pouvait être fait en ligne, de la demande à la délivrance des permis de construction et d'occupation. Il n'y aurait plus de copies papier ni d'espace d'entreposage physique réservé pour celles-ci. L'accès aux permis et aux fichiers complets se ferait aisément à partir d'un ordinateur portable ou d'un ordinateur de bureau.

Notarius

Notarius offre une technologie de signature numérique chiffrée et sécurisée à prix abordable qui permet aux municipalités de s'engager pleinement dans la gestion des documents électroniques et de réaliser des économies substantielles.

En fait, l'orientation principale de Notarius est l'authenticité des documents. Notarius a été fondée il y a 20 ans en tant qu'organisme sans but lucratif par la Chambre des notaires du Québec, qui est membre de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Notarius est encore la propriété de la Chambre.

Notarius offre une combinaison unique de ressources pour permettre aux organisations et aux professionnels de créer et de vérifier des documents électroniques de haute fiabilité dotés d'une valeur juridique élevée qui répondent à la norme ISO 27001 (certification du fournisseur).

Notarius est à l'écoute des besoins de ses clients et travaille avec eux à trouver des solutions économiques qui améliorent leur productivité et leur service à la clientèle.

Mise en application progressive

Les occasions d'intégrer les signatures numériques chiffrées et sécurisées dans les opérations municipales sont multiples. Ces intégrations peuvent se faire par étapes progressives à mesure que la municipalité est apte à intégrer des changements dans ses opérations. En d'autres mots, les municipalités peuvent y aller à forte ou à petite dose et à la vitesse qu'elles le désirent. Tout dépend de ce qu'elles veulent atteindre comme résultats!

Par exemple, les municipalités peuvent :

- Utiliser des signatures numériques chiffrées et sécurisées en remplacement de leurs signatures électroniques actuelles afin de réduire les risques et d'augmenter la sécurité de leurs pratiques.
- Autoriser la soumission de documents dotés de signatures numériques sécurisées à la municipalité et recouvrer ces coûts par l'imposition de frais d'utilisation modiques permettant de créer un arrangement commercial gagnant/gagnant. Ces documents peuvent être des soumissions, des demandes exigeant des signatures, de même que des ententes que la municipalité souhaite signer avec d'autres corporations et entités.
- Comme mentionné précédemment, reconcevoir les processus actuels pour permettre une numérisation complète de diverses opérations municipales et conserver uniquement la version numérique complète des documents. Même cette phase peut être échelonnée par la municipalité, qui peut s'attaquer à un processus ou à un formulaire à la fois.
- Enfin, convertir les documents existants qui prennent un espace d'entreposage municipal précieux et les remplacer par des documents numériques.

Nos solutions sont abordables :

- Notarius offre un coût par document qui est très bas et qui diminue plus le volume augmente. Selon les options choisies et le volume, le prix par document se situe entre 0,02 \$ et 0,97 \$.
- Certains coûts peuvent être recouverts par l'imposition de frais d'utilisation raisonnables pour couvrir le coût des signatures qu'exigent les demandes soumises à la municipalité.
- Les coûts qui ne peuvent être recouverts par l'imposition de frais d'utilisation devraient pouvoir être recouverts par la réduction des besoins d'entreposage physique de la municipalité. Nous savons tous que de tels besoins ne cessent d'augmenter.

Sommaire

L'arrivée de la technologie dans les environnements de bureau a changé la façon dont les municipalités exercent leurs activités à bien des égards. Les changements que nous avons connus au cours des dernières années sont stupéfiants et surpassent ce que nous aurions pu imaginer au cours des précédentes décennies.

Personne ne s'attend à ce que le rythme des changements ralentisse au cours des années à venir. En fait, nous nous attendons maintenant à ce que de nouvelles technologies soient introduites

et offrent des occasions fondamentales à la fois au travail et à la maison.

Simple mais efficace, la signature numérique chiffrée et sécurisée est un outil qui permet de créer des gains d'efficacité dans les opérations municipales de façons que nous ne pouvions imaginer auparavant. À une certaine époque, il aurait été inconcevable de se départir de documents signés à la main et scellés par le secrétaire municipal en les remplaçant par des documents numériques. Plus maintenant!



Pour plus d'information

notarius.com | 1 888 588-0011 | info@notarius.com



notarius

Transformation numérique.
Documents juridiquement fiables.